

18/06/2012

Critères de répartition des 1000 professeurs des écoles à la rentrée 2012

Le plan d'urgence doit prioritairement répondre aux difficultés d'accueil des élèves dans certaines classes, à la nécessité de remplacer les professeurs absents et à l'amélioration de l'encadrement des élèves les plus en difficulté sur le plan scolaire.

C'est pourquoi, les 1000 emplois seront répartis entre les académies selon les critères suivants :

- Le niveau d'encadrement de chaque académie et l'éventuelle augmentation attendue des effectifs d'élèves ;
- La difficulté sociale et scolaire. Cet indicateur permet de renforcer les académies dont la proportion d'écoles scolarisant les élèves les plus fragiles est la plus élevée ;
- La ruralité. L'objectif est d'apporter des réponses aux académies dont les territoires ruraux ont pu être mis en difficulté par la fermeture de classes.

Les recteurs identifieront avec les directeurs académiques les situations les plus urgentes en s'appuyant sur ces critères. Les mesures doivent être réglementairement présentées dans les différents comités techniques académiques et départementaux.

Les 1000 emplois créés conduiront lors des concours actuels de professeurs des écoles à recruter sur liste complémentaire de nouveaux enseignants dont les compétences auront été reconnues par les jurys académiques.